

Après les volailles, les sangliers

La fédération départementale de chasse alerte.



Après les volailles, les sangliers

Des chiens de chasse atteints par la maladie d'Aujeszky ont été contaminés par des sangliers lors d'une action de chasse.

Les analyses le confirment.

La maladie d'Aujeszky est une maladie virale qui affecte plus particulièrement les suidés (porcs et sangliers). Elle a pris de plus en plus d'importance à travers le monde depuis son identification par un vétérinaire hongrois en 1902. La plupart du temps, les sangliers sont porteurs asymptomatiques. Les porcs infectés sont la principale source de diffusion du virus. Les autres espèces ne sont atteintes qu'exceptionnellement et ne constituent pas une source d'infection compte tenu de la mortalité extrêmement rapide (24 à 48 heures), des sujets qui interrompent la propagation du virus.

La confirmation de la présence du virus dans le Gers ne va pas manquer d'inquiéter les éleveurs porcins. Le département perdant son statut de département indemne. Un fait qui pourrait nuire à l'exportation de leurs produits, notamment en ce qui concerne le porc noir gascon. Surveillée de près sur le territoire français, des mesures de biosécurité ont été mises en place depuis ces dernières années.

La maladie n'est pas transmissible à l'Homme.

Risque de transmission aux chiens de chasse

La maladie se transmet aux chiens lors de contacts rapprochés avec des sangliers porteurs de ce virus (éventuellement des porcs), en particulier lors d'actions de chasse (morsures par le chien lors du ferme par exemple) mais aussi donc lors de consommation de viande ou d'abats non assainis (la cuisson tue le virus), voire indirectement avec du matériel très contaminé.

L'évolution est rapide de 48 à 72 heures et l'issue est toujours fatale. La maladie d'Aujeszky est aussi connue sous le nom de pseudo-rage à cause des symptômes touchant le système nerveux du chien très similaires à ceux de la rage (démangeaisons jusqu'à l'automutilation, paralysie, ...).